

2026-04

Nombres de membres

- afférents au conseil : 11
- en exercice : 11
- présents : 11
- procuration : 0
- qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

16/03/2026

Date d'affichage

Objet de la délibération

**création des postes
d'adjoints**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
le

COMMUNE DE ST LIZIER DU PLANTE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 20 mars

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heure 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme DAMBIELLE Raymonde, maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. ALLIOS Cédric, Mme BATAILLE Anne-Laure, M. BROQUERE Stéphane, Mme CARRERE Mathilde, Mme DAURIAC Sylvette, M. DE BON Nicolas, Mme GIMENEZ Nadine, Mme LAIRLE Sabine, M. LASSUS Jean Pierre et M. SORROCHE Thierry

Absents : néant

Secrétaire de séance : Mme GIMENEZ Nadine

Mme la Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.
Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Mme la maire rappelle qu'au mandat précédent la commune disposait de 3 adjoints, elle propose le maintien de ces 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de trois postes d'adjoints au maire

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

La maire,
Raymonde DAMBIELLE

